

ITEM ADOPTÉ.

Gouvernement civil, \$715,025.

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit qu'il y avait une augmentation dans le conseil privé de \$1,580. Le greffier en chef reçut une augmentation de \$300, son salaire précédent étant \$1,900, les trois autres fonctionnaires eurent leurs salaires augmentés, et un jeune commis de seconde classe avait été ajouté. Dans le département de la Justice, il y avait une augmentation de \$2,900, deux employés additionnels ayant été jugés nécessaires, et comme il fallait que ce fut des hommes de profession, il fallait leur accorder un salaire plus élevé que les fonctionnaires de première classe.

L'Hon. M. FOURNIER dit que les messieurs ajoutés au département étaient requis pour remplir des devoirs professionnels.

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit qu'il y avait une augmentation de \$1,900 dans le département de la Milice, \$700 en raison de l'augmentation de \$50 par an pourvu par l'Acte du service civil, et le reste \$1,200 était le salaire d'un fonctionnaire additionnel de première classe que l'on considérait comme nécessaire.

L'Hon. M. VAIL dit que ce fonctionnaire était requis en conséquence de ce que le contrat pour l'uniforme de la milice a été donné dans ce pays. Item adopté.

Sur l'item de \$28,930, pour le département du Secrétaire d'Etat,

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit que l'augmentation de \$2,230 était jusqu'à un certain point causée par un ordre en conseil passé par l'hon. monsieur de l'autre côté avant qu'il ne sortît de charge, que le gouvernement a ratifié. L'autre addition fut causée par l'appointement d'un secrétaire privé qui n'était pas employé auparavant, qui recevait quelque quatre ou cinq cents piastres, et un clerc additionnel dans le département.

Sur l'item de \$39,390, département de l'Intérieur,

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit que l'augmentation de \$3,120 était uniquement due aux traités nombreux avec les Indiens du Nord-Ouest, et l'augmentation des fonctionnaires publics nécessaires pour faire l'ouvrage. Il y avait aussi des augmentations établies par la loi dans ce département, et une ou

deux promotions de commis de seconde à première classe.

L'item fut adopté.

Sur l'item de \$20,89², département du Receveur-Général,

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit que l'augmentation était établie par la loi.

LE TRÈS-HON. SIR JOHN MACDONALD fit remarquer à l'hon. monsieur que son parti dans le temps où il était dans l'opposition, avait demandé l'abolition du département du Receveur-Général sur le principe que c'était une sinécure. Il aimerait à savoir si c'était leur intention, maintenant qu'ils ont occasion de le faire, de l'abolir.

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit que cette question, aussi bien que d'autres aussi importantes, était sous la considération du gouvernement.

M. MILLS dit que le très-hon. monsieur avait lui-même soutenu que certains membres du Cabinet devaient avoir peu à faire.

LE TRÈS-HON. SIR JOHN MACDONALD dit que c'était vrai, et qu'il était bien content de voir que ses hon. amis en étaient venus à se convaincre qu'il y avait du poids dans ce qu'il avait dit.

L'item fut adopté.

Sur l'item de \$47,000, département des Finances,

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit qu'il y avait une diminution en raison de la retraite de M. DICKINSON. La chose avait été plus ou moins contrebalancée par l'augmentation établie par la loi. Il y avait néanmoins quelque \$230 de diminution.

L'item fut adopté.

Sur l'item de \$26,350, département des Douanes,

L'Hon. M. CARTWRIGHT expliqua qu'il y avait une légère diminution en raison d'une place vacante qui n'avait pas été remplie; il était possible qu'il ne fût pas nécessaire de nommer un remplaçant, mais le gouvernement ne s'engageait à rien.

L'item fut adopté.

Sur l'item de \$23,840, département du Revenu de l'Intérieur,

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit que le département de l'Étalon exigeait une augmentation d'au-delà de \$2,000. Le reste de l'augmentation était uniquement établi par la loi.

L'item fut adopté.